Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 064-200087492-20251014-30_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 7 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 7 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. NAHON André, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. MORLAS Claude, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. DAROQUE Jean-Baptiste, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, Mme HORROD Vanessa, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, M. LABAT Léopold, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. MORA Pascal, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), M. ROTH Patrick (représenté par M. DAROQUE Jean-Baptiste, délégué suppléant), M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric (représenté par Mme HORROD Vanessa, déléguée suppléante), M. PEDEFLOUS Roger, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. DUMAS François.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PARIS Gérard a donné pouvoir à M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel, M. LACRABERE Francis a donné procuration à M. LABAT Léopold.

Secrétaire de séance : M. MALO Serge

Délibération n° 30-2025 – PAU – Etablissement d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eau potable en terrain privé des parcelles cadastrées AO2, AO6, AO44 et AO67 appartenant au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles DAVANTES

Dans le cadre du projet de création d'un ouvrage d'art pour franchir l'Avenue Alfred Nobel à Pau nécessitant le dévoiement de la conduite actuelle permettant l'alimentation en eau des communes de Morlaàs et Serres-Morlaàs, le Rapporteur indique qu'il convient :

- d'établir une servitude pour le passage en tréfonds d'une nouvelle canalisation d'eau potable en fonte de diamètre intérieur 250 mm sur environ 60 ml sur la parcelle AO2, sur environ 280 ml sur la parcelle AO6, sur environ 35 ml sur la parcelle AO44 et sur environ 4 ml sur la parcelle AO67 ;

- d'établir à demeure un regard d'une superficie d'environ 4 m² sur la parcelle AO6.

Les parcelles impactées par cette servitude sont cadastrées, commune de PAU, section AO n°2, AO n°6, AO n°44 et AO n°67, selon le plan ci-annexé, et appartiennent au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. A ce titre, en date du 4 juillet 2025, le Conseil Départemental, représenté par Monsieur Patrice ASCONE, a signé une autorisation de passage et a donné son accord pour ladite servitude.

Le rapporteur signale que cette servitude est consentie à titre gratuit, et que tous les frais liés à l'établissement des actes en la forme administrative seront pris en charge par le SMEP de la région de JURANÇON.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications,

AUTORISE la servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eau potable sur les parcelles cadastrées, commune de Pau, section AO n°2, AO n°6, AO n°44 et AO n°67 auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251014-30_2025-DE

CHARGE Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives nécessaires à la présente délibération, notamment de signer tout avant-contrat et tout acte administratif ou acte notarié y afférent.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 24 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 27

Vote – Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251014-30_2025-DE

Annexe : Plan de localisation des parcelles AO2, AO6, AO44 et AO67 du Département faisant l'objet d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eau potable

